
UNE CORRESPONDANCE WELLERS/FAURISSON

[*Annales d'histoire révisionniste*, n°6, hiver 1988-89, p. 172-5.]

[La Rédaction avait] indiqué, dans le précédent numéro des *Annales*, que les colonnes de cette revue étaient largement ouvertes à Monsieur Georges Wellers, président de la commission historique du CDJC. Nous sommes donc tenus de respecter cet engagement.

Nous avons par ailleurs indiqué les conditions dans lesquelles nous avons été conduits à nous interroger sur les diplômes que possédait ou non M. Wellers (*AHR* n°5). Nous avons également indiqué combien cette question de fait nous semblait subalterne et manifesté notre étonnement que ce sujet ait été le seul sur lequel M. Wellers ait choisi de s'adresser aux lecteurs des *Annales* par la voie du droit de réponse (publié dans *AHR* n°4). La question nous semblait simple, et par conséquent la réponse nous semblait devoir l'être également. Tel ne fut pas le cas.

Le professeur Faurisson ayant écrit le 15 octobre 1988 à M. Wellers pour lui dire son espoir de le voir révéler quels diplômes il possédait lors de l'émission "Les dossiers de l'écran" à laquelle il devait participer le 18 octobre, il en est résulté un échange de lettres que nous publions ci-dessous.

Nous n'imaginions pas que la question de l'existence des diplômes de M. Wellers fût presque aussi difficile à résoudre que celle de l'existence des chambres à gaz; aussi renonçons-nous à élucider ce point d'histoire. Nous réitérons cependant à M. Wellers notre offre de participer dans nos colonnes au débat historique en cours.

De M. Wellers à M. Faurisson

21 octobre 1988

Incapable de réfuter mes arguments qui montrent votre incompetence et votre mauvaise foi au sujet du génocide des Juifs sous le régime nazi, vous brûlez d'envie de me présenter à votre clientèle comme un "escroc" parce que vous jugez que je n'ai pas les diplômes nécessaires pour arriver au grade de "Maître de Recherches" en Physiologie au CNRS (grade équivalent à celui de "Maître de Conférences" dans les Facultés des Sciences, et de "Professeur agrégé" dans les Facultés de Médecine).

En insinuant que je suis un "escroc", ce n'est pas moi que vous injuriez, mais les membres de la Commission de Physiologie au CNRS, le Directeur du CNRS et les Ministres de l'Éducation Nationale et des Universités, qui m'ont jugé autrement que vous, sans parler des membres de l'Académie des Sciences et de l'Académie Nationale de Médecine qui m'ont attribué des prix.

En effet, je ne me suis pas attribué moi-même le titre de "Maître de Recherches" au CNRS ni les grades de l'échelle hiérarchique normale, précédents celui-ci au cours d'une longue carrière, pas plus que l'honorariat, après ma mise à la retraite par limite d'âge.

Croyez à mes sentiments de profond mépris

Robert Faurisson à Georges Wellers

le 28 octobre 1988

Cher Monsieur,

Votre réponse du 21 octobre à ma question du 15 octobre témoigne d'une méprise de votre part.

Je n'ai pas mis en doute que vous ayez fait une carrière universitaire.

Je vous demandais quels **diplômes** universitaires vous possédiez. A trois reprises, j'ai souligné le mot de **diplôme (s)** (lignes 2, 5 et 7).

Vous me répondez en parlant de **grade (s)** et de **titre**. Ce (s) grade (s) et ce titre ne vous sont pas contestés. Ce que nous voulons savoir, c'est de quels diplômes universitaires vous avez pu faire état pour entamer une carrière universitaire au cours de laquelle on vous a, de bonne foi, accordé grades ou titres.

Il serait intéressant de savoir, par exemple, s'il est possible en France de devenir un ""Maître de Recherches" en physiologie au CNRS (grade équivalent à celui de "Maître de Conférences" dans les Facultés des Sciences, et de "Professeur Agrégé" dans les Facultés de médecine)" sans même posséder le certificat d'études, le baccalauréat, une maigre licence ou leurs équivalents.

Aussi vous demanderais-je de vouloir bien me répondre.

Bien à vous.

Robert Faurisson à Georges Wellers

Le 25 novembre 1988

Cher Monsieur,

A ma question du 28 octobre, qui ne faisait que reprendre ma question du 15 octobre, sur la nature des **diplômes** que **vous** posséderiez, vous venez de répondre (carte de visite, non datée):

A une question idiote, une réponse intelligente: pour savoir quels diplômes il faut posséder pour faire une carrière honorable au CNRS, il faut s'adresser au Directeur du CNRS.

Je me permets de vous dire que je ne suis pas intéressé par la question de "savoir quels diplômes il faut posséder pour faire une carrière honorable au CNRS " ; ce qui m'intéresse, c'est de savoir quels **diplômes vous** possédez.

Aussi vous demanderai-je de bien vouloir me répondre.

Bien à vous.

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnage d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:
ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>
Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:

<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/1986-1990/RF881028.html>